



Responsabilité sociétale de l'entreprise

Rapport annuel 2023

CAISSE AUTONOME NATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
DANS LES MINES
Gestionnaire de l'offre de santé Filieris

SOMMAIRE

Les chiffres clés de la politique RSE en 2023.....	3
Introduction	4
Chapitre 1 : responsabilité de gouvernance	5
1.1 La CANSSM et son offre de santé FILIERIS	5
1.2 La gouvernance	6
1.3 Les chargés de projet Développement Durable en 2023.....	6
1.4 La CANSSM et son écosystème	7
1.5 Le déploiement d'une démarche qualité.....	8
Chapitre 2 : responsabilité environnementale	9
2.1 Les consommations énergétiques.....	11
2.2 La consommation d'eau	13
2.3 La consommation de papier	13
2.4 Le traitement des déchets	15
2.5 Les transports et la mobilité durable.....	17
2.6 L'immobilier.....	20
Chapitre 3 : responsabilité sociale	23
3.1 Promouvoir le principe de la diversité à l'embauche.....	24
3.2 L'égalité des chances et de traitement tout au long de la vie professionnelle	27
3.3 Les recrutements	30
3.4 Les autres situations en 2023.....	31
3.5 L'accès à la formation en 2023.....	31
Chapitre 4 : responsabilité économique	33
4.1 L'activité économique en 2023.....	33
4.2 Faits marquants Achats 2023.....	34
4.3 Les chiffres clés des Achats en 2023	35

Les chiffres clés de la politique RSE en 2023

12 référents développement durable

Consommation d'énergie en baisse de **5,8%**

Consommation d'eau en baisse de **4,6%**

Volume de consommation de papier en baisse de **2,3%**

80% de déchets recyclés

80% de véhicules propres

12,3 millions de km parcourus (-7,6%)

8 400 visioconférences organisées par les agents

20 biens immobiliers vendus soit **5 184 m²**

71% d'ERP mis en accessibilité

416 recrutements en CDI

Progression des achats de **4,5%**

97,7% des marchés contenant des clauses environnementales

Index égalité professionnelle F/H : **91/100**

INTRODUCTION

Ensemble construisons un monde durable...



Filieris, en tant qu'offreur de soins au service de la population, est conscient de sa responsabilité sociétale. Celle-ci est au cœur de son action au quotidien et de ses engagements.

Cette démarche tout à la fois sociale, environnementale et économique est inscrite dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CANSSM pour la période 2022-2024. Elle est adossée à notre projet de santé, le structure et le consolide.

Depuis de nombreuses années, le positionnement RSE de FILIERIS s'est trouvé renforcé par la mobilisation des équipes régionales et nationales en faveur du bien-être de nos patients et de nos résidents.

Sensibiliser chacun aux enjeux fondamentaux qui nous concernent tous pour que l'avenir de la planète soit préservé est déterminant et constitue une ambition réaffirmée jour après jour.

En travaillant à améliorer la performance globale de l'entreprise par la qualité des soins, la décarbonation de nos activités, l'égalité femmes – hommes, le développement personnel et professionnel de nos collaborateurs, des achats responsables et une gouvernance efficace, c'est toute une politique d'efficience globale qui est mise en œuvre.

Pour y parvenir, une gouvernance spécifique a été mise en place afin de fédérer nos acteurs internes et nos multiples partenaires externes.

Il s'agit de mener à bien des actions concrètes et d'atteindre des objectifs quantifiés au travers de projets participatifs qui impliquent tous les collaborateurs.

Il s'agit également de développer une démarche de certification de nos structures de soins, gage de qualité pour nos patients.

Cet écosystème interagit et contribue aux résultats qui sont présentés dans ce rapport.

CHAPITRE 1 :

RESPONSABILITE DE GOUVERNANCE



1.1 La CANSSM et son offre de santé FILIERIS

Avec plus de 200 implantations en France réparties sur près de 150 communes, la CANSSM compte 4 675 collaborateurs qui gèrent l'ensemble de l'offre de santé Filieris. Cette offre est ouverte à tous.

Les salariés se répartissent dans le domaine soignant ainsi que dans le soutien technique et administratif.

Filieris emploie notamment 1 876 professionnels médicaux et paramédicaux, présents dans les territoires des anciens bassins miniers permettant de lutter contre les déserts médicaux de zones géographiques souvent défavorisées.

Filieris est structuré en filière autour de ses **centres de santé** qui permettent un

exercice regroupé et coordonné de la médecine et une prise en charge globale des patients.

L'offre de soins est complétée par des **établissements de santé** (soins médicaux et de réadaptation, médecine gériatrique) et des **établissements médico-sociaux** (EHPAD, résidences autonomie, résidence d'hébergement temporaire).

Filieris a également développé une activité importante de services dont **les soins infirmiers à domicile, les équipes spécialisées Alzheimer, les services d'aide à domicile.**

1.2 La gouvernance

Régie par le décret du 27 novembre 1946, la CANSSM est gérée par un conseil d'Administration et une direction générale.

Il existe également 4 commissions (commission de l'offre de santé et de soins, commission de gestion, commission d'action sanitaire et sociale et commission de recours amiable).

Son **siège national** est basé à Paris mais son implantation dans les territoires est organisée autour de **trois directions régionales** dont les sièges administratifs sont situés respectivement à Lens (Nord), Metz (Est) et Alès (Sud).

Ce sont ces 3 directions régionales qui gèrent sur le terrain les structures de santé Filiéris.

Une convention d'objectifs et de gestion (COG) 2022-2024 signée en février 2022 entre l'Etat et la CANSSM fixe les orientations stratégiques et les actions à mener par la CANSSM durant cette période triennale tout en déterminant les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Celle-ci est suivie régulièrement par un comité de pilotage et le comité de direction.

1.3 Les chargés de projet Développement Durable en 2023

Un réseau de 12 référents nationaux et régionaux a été constitué en 2009 et s'est professionnalisé au fil des années.

Il couvre les 4 axes de la politique RSE de Filiéris : gouvernance, environnement, social, politique achat durable.

Ce groupe anime notamment l'ensemble des actions de sensibilisation menées

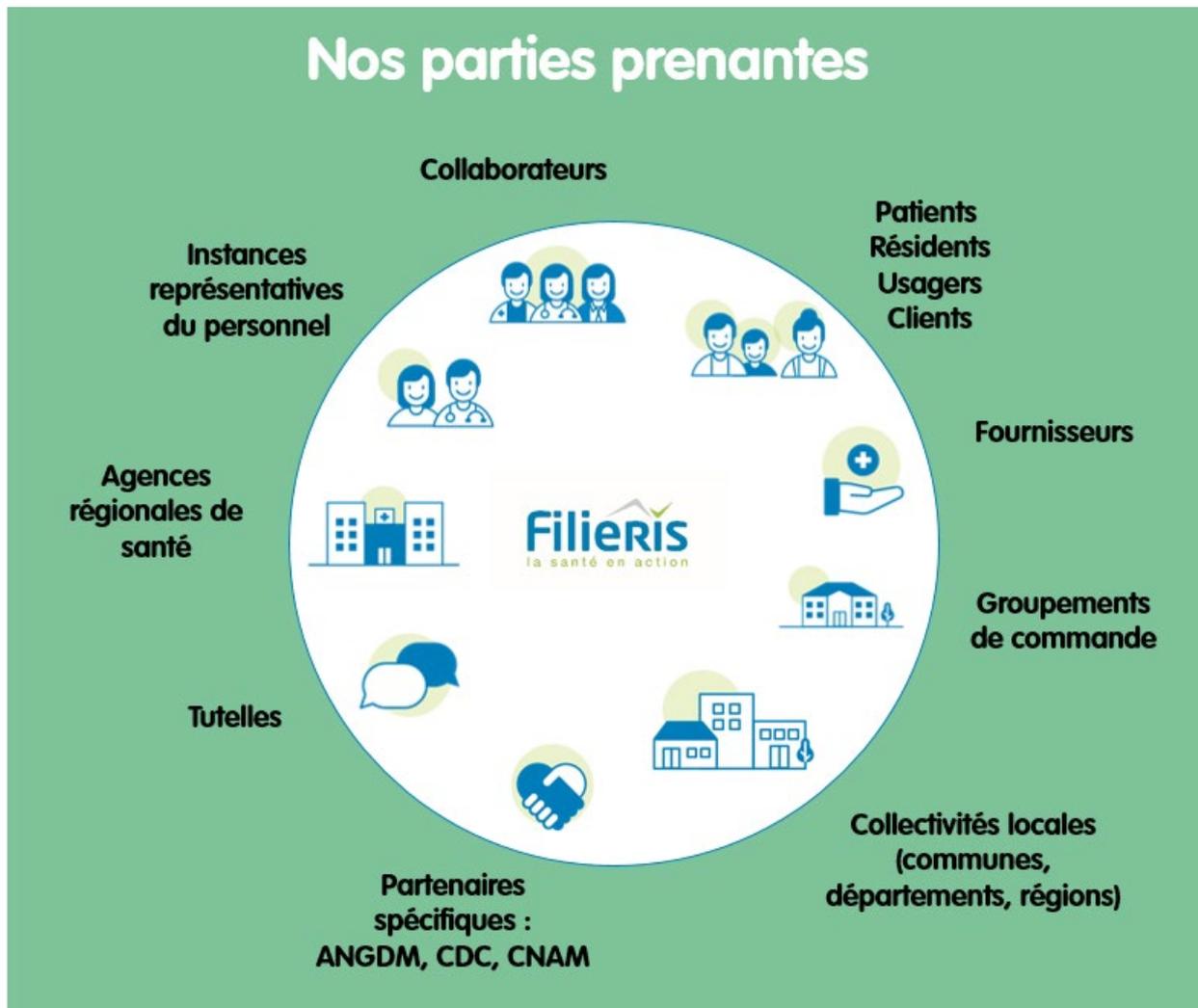
chaque année et procède au reporting permettant de suivre les indicateurs de mise en œuvre des objectifs RSE.

Dans le même temps, des groupes de travail sont constitués pour traiter de problématiques spécifiques comme pour le pilotage de la mission handicap, par exemple.

1.4 La CANSSM et son écosystème

La CANSSM, avec son offre de santé Filieris, évolue dans un vaste écosystème qui s'est élargi au cours du temps. Notre politique RSE s'est inscrite dans la continuité du plan d'action développement

durable de l'UCANSS qui intégrait les parties prenantes dans un dialogue constructif avec les organismes de sécurité sociale. Cet écosystème est très diversifié :



1.5 Le déploiement d'une démarche qualité

Filieris s'est engagé dans une nouvelle démarche, celle de la certification de l'ensemble de ses structures de santé par les autorités compétentes.

A l'heure où certains acteurs connaissent des difficultés, il est important de se faire connaître et reconnaître comme un offreur de soins de qualité et crédible par l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème et, au cœur de celui-ci, nos patients et nos résidents.

A cette fin, ces derniers sont invités à faire part de leur expérience et de leurs attentes auprès de Filieris dans les comités des usagers pour les établissements de santé et dans les conseils de vie sociale pour les établissements et services médico-sociaux. Les enquêtes de satisfaction permettront de cibler les améliorations possibles dans l'avenir.

Par ailleurs, un dispositif d'évaluation de ces différents établissements a été bâti par la Haute Autorité de Santé (HAS) sur la base d'un référentiel national commun. L'EHPAD Les Lupins de Creutzwald, en Moselle, est la 1^{ère} structure Filieris à avoir passé cette évaluation selon ce référentiel en 2023.

Concernant l'offre ambulatoire, **18 centres de santé Filieris des Hauts-de-France sont désormais certifiés Quali-Santé par l'Agence française de normalisation (AFNOR)**. Le processus de certification sera progressivement étendu à l'ensemble de nos autres centres de santé.

Toutes ces démarches sont pilotées et accompagnées par le recrutement d'une équipe de qualitatifs qui a été renforcée en 2023.



CHAPITRE 2 :

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE



Filieris a pris des engagements forts au travers de sa Convention d'Objectifs et de Gestion 2022-2024 afin de renforcer ses actions de transformation écologique pour mieux préparer l'avenir, décarboner son offre de santé et accompagner sa transition numérique.

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est, à cet égard, effectué tous les 4 ans pour suivre cette évolution et déterminer les nouvelles actions à mener. 2023 constituait une échéance très attendue pour la réalisation du nouveau BEGES.

Par ailleurs, dans un contexte mondial particulièrement instable, l'année 2023 a continué de présenter des défis environnementaux et énergétiques majeurs. L'impact persistant de la crise énergétique déclenchée par les tensions géopolitiques en 2022 a exercé une pression accrue sur les approvisionnements en énergie et les coûts associés, soulignant l'urgence de réduire la dépendance énergétique et de diversifier les sources d'approvisionnement.

En réponse, l'Europe, et la France en particulier, ont poursuivi et renforcé leurs efforts de sobriété énergétique, cherchant à atteindre une réduction de consommation d'énergie de 10 % d'ici 2024 par rapport à l'année 2019, prise comme exercice de référence.

Dans ce cadre, les administrations, collectivités territoriales et entreprises ont adopté des mesures concrètes visant non seulement la réduction des consommations énergétiques, mais aussi la promotion d'énergies renouvelables et de pratiques plus durables. Pour Filieris, cette dynamique se traduit par des résultats encourageants, soulignant notre engagement à réduire notre empreinte carbone et à pérenniser notre offre de santé.

✓ Bilan 2023 des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

En 2023, nous avons conduit un bilan détaillé de nos émissions de gaz à effet de serre, basé sur les données collectées tout au long de l'année 2022. Cet important travail, réalisé en interne, nous permet de mieux comprendre notre impact environnemental, d'identifier les principaux leviers de réduction et de renforcer notre engagement en faveur de pratiques plus durables.

Ce bilan a été établi à périmètre constant par rapport à celui réalisé en 2019 sur la base des données 2018. Le périmètre comporte les émissions directes de GES (notamment les sources fixes et mobiles de combustion) ainsi que les émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de froid.

Chez Filieris, l'essentiel des émissions (72.5 %) est lié à la consommation énergétique des bâtiments, et en particulier aux consommations de chaleur et d'électricité. Le poste d'émissions lié à la consommation de carburant des véhicules représente 27.5 % des émissions totales.

Les données ainsi recueillies en 2023 pour l'année 2022 ont permis d'établir le niveau d'émission GES de la CANSSM à **6 058 tCO₂e**, soit une **baisse de 13,5%** par rapport au niveau d'émission constaté en 2019 (7 004 tCO₂e). A noter que les émissions étaient de 8 446 tCO₂e en 2014, ce qui traduit les efforts constants en ce domaine et le chemin parcouru en 8 ans.

Plusieurs facteurs ont eu un impact positif sur nos consommations d'énergie et expliquent cette évolution :

- **Une politique immobilière résolument plus vertueuse** : rationalisation de nos implantations, optimisation de l'occupation de nos structures, réglages des équipements, sensibilisation de nos collaborateurs...
- **Un programme de vente d'actifs immobiliers non stratégiques** : 69 biens immobiliers vendus sur la période 2019 – 2022 pour une surface globale d'environ 24 200 m².
- **Une politique de déplacement plus sobre** : un taux de véhicules propres passant de 76% à 82% en 4 ans, une baisse globale des kilomètres parcourus et notamment ceux réalisés en avion qui ont diminué de 17%.
- **Un développement de nouveaux outils de travail** : généralisation de la visioconférence, déploiement du télétravail...

✓ Plan de sobriété énergétique

En 2023, Filieris a poursuivi activement son plan de sobriété énergétique initié en 2022, en conformité avec les directives gouvernementales et les objectifs de développement durable définis dans la COG. Forts des premiers résultats encourageants obtenus grâce aux mesures de sensibilisation et aux actions concrètes (éco-gestes, passage en éclairage LED, amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, abandon progressif des énergies fossiles), nous maintenons et amplifions nos efforts pour optimiser nos consommations d'énergie.

Afin de suivre au plus près l'évolution de la mise en œuvre de ce plan, un point régulier est présenté au comité de direction sur les travaux réalisés à ce titre dans les bâtiments.

C'est ainsi que nous continuons d'accompagner les équipes et d'améliorer nos infrastructures pour réduire notre empreinte énergétique, tout en assurant le bien-être de nos patients, résidents et collaborateurs. Notre objectif reste inchangé : allier sobriété énergétique et qualité de vie, pour un impact durable.

2.1 Les consommations énergétiques

• Indicateurs et périmètre

En 2023, la CANSSM poursuit sa démarche de précision et de transparence dans le suivi de ses consommations énergétiques, en s'appuyant toujours sur les relevés de consommation tels que reportés sur les factures dématérialisées, et le cas échéant, sur les données directement alimentées par les gestionnaires de réseau (notamment ENEDIS et GRDF).

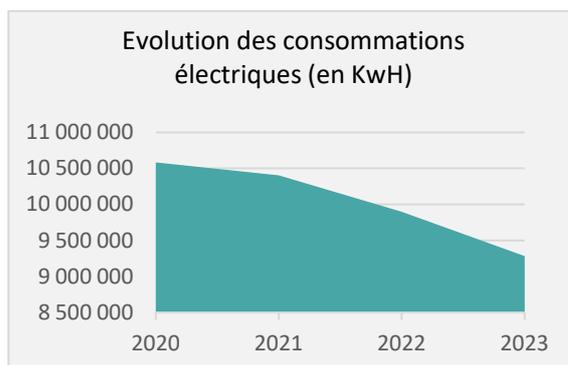
Cette approche à la source permet d'obtenir une vision fidèle de nos usages énergétiques, assurant une continuité dans la qualité de nos analyses.

Cette méthodologie, inscrite en réponse à la crise énergétique et dans le respect des obligations déclaratives du décret tertiaire, soutient une gestion plus responsable de nos consommations, avec des indicateurs précis qui couvrent environ 70 % de notre parc immobilier, soit les bâtiments de plus de 1 000 m² de surface de plancher déclarés sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.

• Electricité

En 2023, les consommations d'**électricité** de la CANSSM s'élèvent à **9 284 022 KWh**.

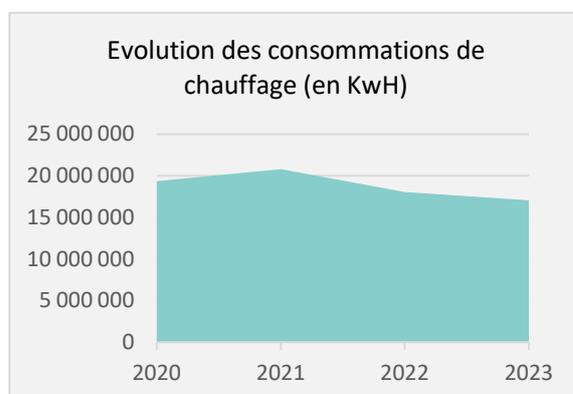
Sur le même périmètre, ces consommations d'électricité totalisaient 9 900 256 KWh en 2022, soit une baisse de 6,2%.



• Chauffage (hors électrique)

Quant aux consommations recensées de **chauffage** (hors chauffage électrique), celles-ci se sont élevées à **17 047 146 KWh PCI *** en 2023.

En 2022, sur le même périmètre, ces consommations de chauffage totalisaient 18 064 310 KWh PCI, soit une baisse de 5,6%.



* PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur - il s'agit de la quantité totale de chaleur dégagée par la combustion, n'incluant pas la condensation de la vapeur d'eau contenue dans les fumées.

Ces résultats découlent une nouvelle fois des mesures d'économie imprimées par le plan de sobriété énergétique et la relative douceur des températures en 2023.

En effet, les températures moyennes constatées en France métropolitaine en 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à 14,5°C et 14,4°C (Source : Météo France).

- **En synthèse**

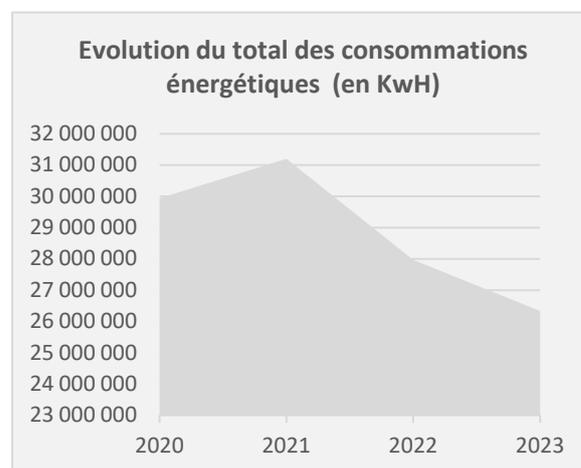
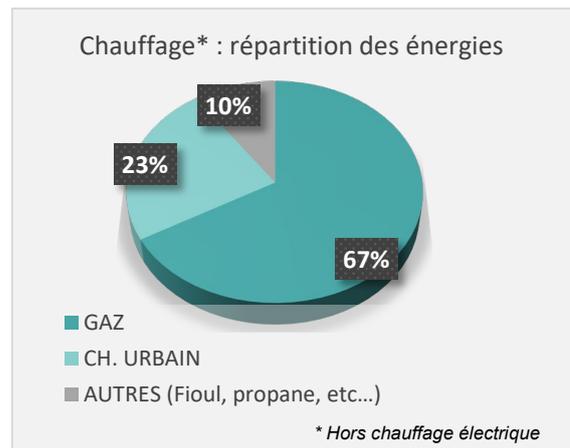
Au total, ce sont donc **26 331 168 KWh** qui ont été consommés afin de mener à bien les activités de Filieris en 2023, contre 27 964 566 KWh l'année précédente, soit **une baisse globale de 5,8%**.

Rapporté aux 147 438 m² couverts par le périmètre étudié, le ratio moyen obtenu en 2023 est de 178,6 KWh/m².

Cette année, la tendance à la baisse de nos consommations énergétiques se poursuit dans un contexte météorologique équivalent à 2022.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution. D'une part, la sensibilisation aux enjeux énergétiques, encouragée par les pouvoirs publics face à la crise énergétique, continue d'inciter à l'adoption de comportements responsables.

Les enjeux budgétaires liés à la hausse du coût de l'énergie concourent également à une gestion plus économe de nos flux énergétiques.



Par ailleurs, la mise en place des mesures issues du plan de sobriété énergétique déployé en début d'année 2022, en ligne avec les directives gouvernementales, continue de montrer son efficacité.

D'autres initiatives structurantes ont également contribué à cette diminution, comme la poursuite d'opérations de travaux d'isolation thermique, de modernisation des équipements (éclairage LED...), et l'optimisation continue de notre patrimoine immobilier par la cession de surfaces vacantes.

2.2 La consommation d'eau

La collecte et la centralisation de l'intégralité des factures d'eau reste un chantier en cours. La multitude des sites et des intervenants sont autant de freins à la mise en place d'une procédure de recueil exhaustive. En effet, la gestion de l'eau repose sur une organisation territoriale complexe, avec des entités multiples réparties sur différentes zones géographiques.

Chaque site peut dépendre de fournisseurs distincts, appliquant des modalités de facturation, de transmission et de paiement spécifiques. En effet, la distribution de l'eau potable en France est un service public confié aux collectivités territoriales qui en déterminent librement le mode de gestion : elles peuvent assurer directement ce service sous forme de régie ou le déléguer à une entreprise privée. En 2023, on compte environ 11 000 fournisseurs d'eau en France.

À cela s'ajoute la variété des ordonnateurs internes, qu'il s'agisse de gestionnaires de sites, de services comptables ou de

responsables locaux, qui doivent coordonner l'ensemble des informations. Cette diversité rend difficile la standardisation des processus de collecte des données.

En conséquence, l'extraction des dépenses d'eau à partir du grand livre comptable rapportées à une moyenne de coût national, demeure le principal outil d'estimation de notre consommation globale. Cette méthode, bien qu'imparfaite, continue de fournir une référence suffisamment précise pour nos analyses actuelles.

En 2023, l'unité de conversion utilisée est la suivante : Pour **1 M³ d'eau : 4,52 € TTC** (4,35 € en 2022)

Source : Eau France – Service Public d'Information sur l'Eau

Ainsi au total, avec un peu plus de 605 000 € de dépenses en 2023, l'intégralité de nos activités a généré une consommation globale de **133 946 m³** d'eau contre 140 459 m³ en 2022 soit **une baisse de la consommation de 4,6%**.

2.3 La consommation de papier

Nos commandes de papier sont réalisées auprès d'un fournisseur sélectionné dans le cadre d'un marché public, garantissant ainsi un approvisionnement conforme à nos exigences de transparence et de qualité.

Ce fournisseur a été choisi non seulement pour sa compétitivité, mais aussi pour son engagement en faveur de l'environnement, contribuant ainsi à réduire l'empreinte écologique de notre entreprise tout en répondant aux standards environnementaux élevés.

En 2023, ce sont un peu plus de **43 tonnes de papier** qui ont été commandées par les équipes de Filieris, soit 2,3% de moins qu'en 2022 (44 t). Si l'on remonte à l'exercice 2019, on constate que nos consommations de papier ont été quasiment réduites de moitié, ce qui a été rendu possible par la mise en place de plusieurs mesures.

Tout d'abord, l'installation d'imprimantes réseau paramétrées par défaut en mode recto verso, ce qui permet de limiter le nombre de feuilles utilisées. Le déploiement de cette solution a été accompagné d'une

sensibilisation régulière des utilisateurs aux bonnes pratiques d'impression, comme l'impression en noir et blanc (également paramétrée par défaut) ou l'usage de brouillons, pour encourager un usage plus responsable du papier.

En parallèle, la dématérialisation croissante des documents est devenue un levier incontournable : en numérisant les contrats, factures et autres documents administratifs, l'entreprise a réduit son besoin de copies physiques tout en facilitant l'accès aux informations.

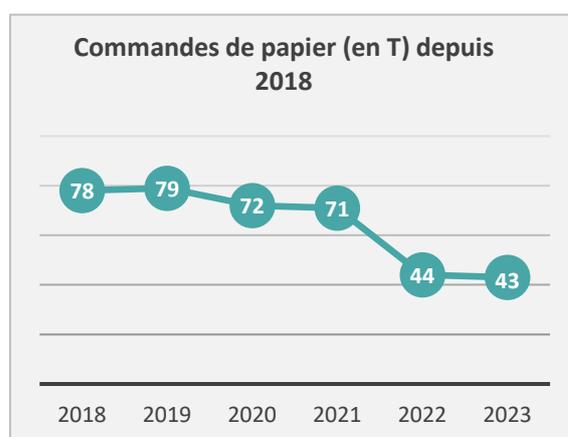
L'adoption d'outils de travail en ligne, tels que la visioconférence et le partage d'écran, a également permis de diminuer le besoin d'imprimer des documents pour les réunions et rend le partage d'information plus fluide et écologique.

Enfin, l'adoption progressive d'une solution d'archivage numérique favorisera à terme un stockage plus durable et accessible des données en limitant les supports papier.

Imbriquées ensemble, ces pratiques permettent de diminuer la consommation de papier, tout en soutenant une démarche plus respectueuse de l'environnement.

Si les quantités commandées respectivement en 2020 (72 tonnes) et en 2021 (70 tonnes), étaient demeurées importantes dans un contexte de crise sanitaire durant laquelle les périodes de confinement ont systématiquement impacté les consommations, les stocks constitués avaient permis de faire baisser les nouvelles commandes en 2022.

En enregistrement une nouvelle réduction, même plus limitée, l'exercice 2023 confirme que les bonnes pratiques ont été pérennisées.



2.4 Le traitement des déchets

Répondant à l'un des objectifs de la COG 2022/2024 en matière de RSE, Filieris a entrepris la réalisation d'un plan national de prévention et de gestion des déchets qui a été présenté et adopté en comité de direction le 11 décembre 2023.

Une synthèse de ce plan est présentée page suivante.

Parallèlement à la création de ce plan, la gestion courante de nos déchets s'est poursuivie en 2023 aussi bien pour les papiers et cartons usagés, les matériels informatiques obsolètes ou encore les déchets ménagers, selon les procédures existantes de tri et de traitement.

Concernant les DASRI, leur collecte et traitement continuent d'être assurés dans le respect de la réglementation en vigueur, par le biais d'opérateurs sélectionnés dans le cadre d'un marché public. L'allotissement de ce marché en 2023, répartissant désormais les services de collecte et de traitement entre deux prestataires au lieu d'un seul, a introduit des défis de suivi et de

cohérence des indicateurs par rapport à l'année précédente. Cela a nécessité quelques ajustements dans la centralisation des données pour garantir une continuité et une analyse pertinente afin de maintenir la qualité et la cohérence des données de gestion des DASRI.



Le plan national de prévention et de gestion des déchets en synthèse

✓ *Le cadre réglementaire*

Le plan de prévention et de gestion des déchets s'appuie sur les obligations réglementaires en vigueur, en intégrant les lois et directives relatives à la gestion, la valorisation et le traitement des déchets.

Il vise ainsi à encadrer les pratiques tout en favorisant la réduction et le recyclage de manière durable.

✓ *La déclinaison des fiches déchets*

Le plan est structuré par catégories de déchets, présentées sous forme de fiches individuelles. Voir ci-contre.

✓ *Types de déchets couverts*

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) issus des activités de soins nécessitant des précautions spécifiques en raison de leur potentiel de contamination.	Bio déchets alimentaires et issus de l'entretien des espaces verts présentant des opportunités de compostage et/ou de valorisation pour la production de biogaz.	Déchets de travaux du BTP débris et matériaux de construction, avec des options de réutilisation et de recyclage ou nécessitant des filières de traitement spécialisées.
Déchets de film radiographique imagerie médicale nécessitant des procédés spécifiques de recyclage pour extraire l'argent et autres composants valorisables.	Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E) appareils informatiques, d'éclairage, petit électroménager, nécessitant des filières de recyclage spécifiques pour les composants électroniques et les matières précieuses.	Véhicules hors d'usage (VHU) possédant une vaste gamme de composants recyclables et valorisables, notamment les métaux et certaines pièces mécaniques.
Déchets papier	Déchets d'emballage, carton et plastique	Déchets d'élément d'ameublement mobilier en fin de vie pouvant être démantelé pour valoriser le bois, le métal et autres matériaux.

✓ *Perspectives d'amélioration et suivi du plan*

Ce plan est conçu pour évoluer dans les prochaines années afin d'optimiser les filières de traitement, les méthodes de collecte et les indicateurs de performance. Les mises à jour régulières permettront d'intégrer des innovations, de nouveaux indicateurs et d'ajuster les leviers d'amélioration en fonction des résultats obtenus.

Il représente une démarche structurée pour réduire l'impact environnemental de nos activités, maximiser la valorisation des ressources et s'inscrire dans une stratégie de développement durable.

Fiche déchet type

- **Définition** : caractérisation et description du type de déchet.
- **Réglementation** : textes légaux et normes spécifiques applicables.
- **En pratique** : description des modes de gestion actuels.
- **Leviers d'amélioration** : pistes et solutions pour optimiser la gestion, réduire les volumes et améliorer la valorisation.
- **Valorisations** : types de recyclage et de réutilisation envisagés.
- **Indicateurs à mettre en place** : proposition d'outils de mesures permettant de suivre la performance du plan (réduction, valorisation, impact économique).

2.5 Les transports et la mobilité durable

En 2023, l'activité de Filieris, répartie sur de nombreux sites à travers tout le territoire et incluant une offre de soins à domicile, continue de nécessiter une flotte automobile adaptée pour couvrir ses besoins de mobilité.

Que ce soit pour le transport de personnes, les visites à domicile des patients, ou les déplacements professionnels, la flotte automobile de Filieris reste essentielle pour relever ces défis logistiques variés.

Dans une démarche de réduction de l'impact environnemental, les mesures établies par le groupe de travail inter-régional en 2019 demeurent en vigueur. L'achat direct de véhicules est toujours proscrit, et le parc automobile est progressivement renouvelé en location

longue durée via le marché de l'UGAP, avec un remplacement par des véhicules à faibles émissions de CO₂.

Les solutions de mobilité alternatives, telles que les véhicules hybrides ou électriques et le covoiturage, continuent d'être encouragées. Si les véhicules hybrides ont été privilégiés jusqu'à aujourd'hui, le passage progressif à l'électrique reste un défi pour les années à venir avec l'installation de bornes de rechargement.

De même, la promotion de l'usage du vélo, l'adoption de consignes d'entretien optimisées, la formation à l'éco-conduite, ainsi que le recours accru aux visioconférences et au télétravail, sont maintenus pour renforcer notre engagement en faveur de la mobilité durable.

• Typologie du parc automobile au 31/12/2023

SITES	> 130 Gr. CO ₂ /KM	< 130 Gr. CO ₂ /KM	TOTAL	% VEHICULES PROPRES
Total 2023	90	357	447	80 %
Total 2022	93	419	512	82 %

La réduction conséquente de notre parc automobile, qui perd 65 unités entre 2022 et 2023, s'explique par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, il est important de noter que cette diminution est une photographie prise à un instant précis (au 31 décembre 2023), alors que notre parc automobile, composé en grande majorité de véhicules en location, connaît des entrées et sorties régulières tout au long de l'année. Les chiffres peuvent donc varier en fonction du moment où ils sont observés.

Par ailleurs, la crise des semi-conducteurs a eu un impact significatif sur notre capacité à maintenir la flotte au niveau souhaité.

En effet, la pénurie mondiale de puces électroniques, provoquée par la pandémie de Covid-19, a touché durablement l'industrie automobile.

Les semi-conducteurs, essentiels à la fabrication de micro-puces utilisées dans les systèmes électroniques des véhicules, sont devenus plus difficiles à obtenir, entraînant des retards de livraison pour de nombreux véhicules.

La combinaison de ces éléments explique en grande partie la réduction observée de notre parc en 2023.

En dépit de cette réduction de notre parc auto, Filieris maintient pleinement son engagement en faveur de la sobriété énergétique puisque la proportion de véhicules propres, tels que les modèles hybrides et électriques, reste élevée et atteint 80 % de notre flotte.

Cette orientation reflète notre volonté de réduire notre empreinte écologique, même dans un contexte de contraintes d'approvisionnement.

Rappelons que objectifs réglementaires fixés par l'Etat dans la loi Climat et Résilience adoptée en 2021 sont déjà largement dépassés.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, les entreprises dont la flotte dépasse les 100 véhicules, doivent renouveler 10 % de leurs véhicules avec des modèles à faibles émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques pour atteindre les valeurs seuils suivantes :

- 40% à partir du 1^{er} janvier 2027
- 70% à partir du 1^{er} janvier 2030



• Maitrise du kilométrage parcouru

SITES	KM AVION	KM TRAIN	KM VOITURE	TOTAL KM PARCOURUS
Siège	657	133 465	0	134 122
DR Nord	10 800	147 848	1 517 908	1 676 556
DR Est	0	183 493	2 428 540	2 612 033
DR Sud	53 666	138 874	1 661 683	1 854 223
TOTAL 2023	65 123	603 680	5 608 131	6 276 934
TOTAL 2022	63 214	413 533	6 506 467	6 983 214
Evolution 2022/2023	+3%	+46%	-14%	-10%

En 2021 et 2022, nous notons une hausse progressive des kilométrages parcourus, en adéquation à un retour vers une situation

plus traditionnelle et une activité professionnelle non impactée par des interdictions de déplacements.

En 2023, la situation se stabilise et bien que les déplacements en avion et en train enregistrent une hausse, ceux-ci restent marginaux puisqu'ils ne représentent qu'un peu plus de 10% de la totalité des kilomètres parcourus.

Globalement, les **kilomètres parcourus ont diminué de 10%** par rapport à 2022, et sont même en deçà des 6,5M de km enregistrés avant la pandémie de la COVID-19.

A ces 6,2 millions de kilomètres parcourus, il convient d'ajouter les **indemnités kilométriques (IK)** principalement versées aux agents utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de déplacements professionnels et du trajet domicile - lieu de travail.

A ce titre, les kilométrages pris en compte en 2023 sont les suivants :

DR du Nord : 3 382 573 km indemnisés

DR de l'Est : 1 806 426 km indemnisés

DR du Sud : 835 510 km indemnisés

- **La visioconférence : une alternative aux déplacements**

Bien que son utilisation ait légèrement diminué par rapport à l'année précédente, **8 400 visioconférences organisées** en 2023 contre 8 732 l'année précédente, l'usage de la visioconférence continue de s'inscrire dans le quotidien des équipes.

Après l'explosion initiale due aux périodes de confinement et le maintien nécessaire de lien social, l'outil est désormais bien intégré et son usage s'est stabilisé.

Les collaborateurs utilisent la visioconférence de manière plus ciblée et adaptée, favorisant une utilisation équilibrée de cet outil dans le cadre d'un retour progressif à des modes de travail hybrides,

Au total, il s'agit de 6 024 509 km représentant une diminution de 4,8% par rapport aux valeurs de 2022 (6 328 746 km).

En cumulé, les **kilomètres effectués en 2023** représentent donc **12 301 443 km** contre 13 311 960 km en 2022, soit une **diminution de 7,6%**.

Dans l'ensemble, et bien que la sortie de crise sanitaire avait engendré une reprise des déplacements à la hausse constatée jusqu'en 2022, la baisse des kilomètres parcourus enregistrée en 2023 et le suivi de cet indicateur sur le long terme témoigne d'une rationalisation progressive des déplacements, reflet d'un changement vers des pratiques plus sobres et responsables.

Parallèlement, l'adoption croissante des outils informatiques et des moyens de communication plus flexibles et innovants favorise une intensification des échanges tout en réduisant leur impact environnemental.

où les réunions en présentiel et virtuelles cohabitent en fonction des besoins.

En 2023, avec un total de 251 jours ouvrés, la moyenne d'utilisation de la visioconférence s'établit à 33,5 sessions par jour, comprenant à la fois les visioconférences tenues depuis les postes individuels et celles organisées dans les salles de réunion équipées.

Cette fréquence permet de limiter les déplacements tout en facilitant le travail collaboratif à distance, contribuant ainsi à maintenir une dynamique d'échanges efficace et agile au sein de notre entreprise.

2.6 L'immobilier

• Une politique immobilière vertueuse

Les objectifs immobiliers fixés dans la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2022-2024, signée en février 2022, ont été atteints, voire dépassés en 2023. *(Consultez le rapport complet en ligne pour en savoir plus.)*

En 2023, plus de 12 millions d'euros ont été investis dans la modernisation des bâtiments de l'entreprise, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'année précédente, atteignant un niveau record sur les dix dernières années.

Les projets de rénovation et de restructuration avancent à travers études, travaux et réalisations concrètes, notamment la rénovation en cours de l'hôpital de Freyming-Merlebach, visant à mieux répondre aux besoins des patients et des équipes.

Ces travaux sont menés avec une attention particulière à l'environnement, en intégrant des améliorations d'isolation, de réseaux et d'espaces verts.

Parmi ces différents ouvrages réalisés ou encore en cours d'exécution :

- Le remplacement du réseau de chauffage et l'isolation de façades de l'établissement « La Roseraie » à Bruay-la-Buissière *(photo ci-dessous)*.
- La réalisation de travaux d'étanchéité d'une partie de la toiture de l'Ehpad Joseph Porebski à Bully-les-Mines.
- Le démarrage de la restructuration de l'hôpital de Freyming-Merlebach (remplacement de toutes les menuiseries extérieures du bâtiment A, réaménagement des espaces verts).
- La rénovation complète du centre de santé de la Mure (Isère) avec l'isolation thermique du bâtiment.
- Passage en éclairage LED de plusieurs bâtiments (pharmacie de La Grand Combe, centres de santé de Graissessac, d'Albi, etc.)
- Calorifugeage de chaufferies : siège régional à Alès, centres de La Vernarède et de Saint-Florent-sur-Auzonnet.



- **Rationalisation du parc immobilier**

En complément de la performance énergétique de nos biens, le dimensionnement de notre parc immobilier joue un rôle clé.

Les surfaces inutilisées ou surdimensionnées entravent nos ambitions de réduction de consommation d'énergie et représentent un coût non négligeable pour Filieris.

À l'inverse, la vente des biens vacants non stratégiques, ainsi que de ceux dont les coûts de rénovation l'emporteraient sur les économies d'énergie potentielles, offre une opportunité d'améliorer nos résultats et notre impact environnemental. Cette démarche permet également de concentrer les efforts de rénovation et de modernisation sur les actifs essentiels à nos activités.

En ce sens, **20 actes de vente ont été réalisés en 2023 concernant des biens non stratégiques dont 3 terrains non bâtis, le tout représentant 5 184 m².**

Dans cette même optique d'autres opérations ont été menées :

Suite à l'installation du siège régional Filieris de l'Est dans des bureaux de la Tour Coislin à Metz (*photo ci-contre*), les anciens locaux du 21 avenue Foch sont mis en vente. Un marché a été passé avec un commercialisateur au mois de juin 2023

pour promouvoir ce bien auprès d'un large éventail d'investisseurs susceptibles de s'en porter acquéreur au meilleur prix.

Au siège national, 77 avenue de Ségur à Paris, l'ensemble du 1^{er} étage (606 m²) libéré par les services de la CANSSM a été loué à une direction interministérielle qui occupait déjà d'autres locaux dans l'immeuble.

Signalons enfin le regroupement de services administratifs (service des affaires générales) au siège régional du Nord à Lens, 13 rue du 14 juillet.



- **La mise en accessibilité des locaux**

L'accessibilité de nos structures de santé reste un engagement prioritaire pour Filieris. Être en mesure de dispenser notre offre de soins à toutes les populations de nos territoires constitue une aspiration forte, bien qu'elle s'accompagne parfois de défis techniques importants.

Depuis maintenant huit ans, Filieris poursuit activement son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour rendre ses Établissements Recevant du Public (ERP) accessibles aux personnes à mobilité réduite.

À l'origine, 234 établissements étaient concernés, nécessitant une planification de mises en accessibilité prenant en compte des critères variés : les orientations stratégiques de l'entreprise, la faisabilité technique des projets, la mobilisation des budgets nécessaires et la pérennité des investissements.

En 2023, Filieris a rendu accessibles 11 nouveaux Établissements Recevant du Public (ERP) dans son parc immobilier. Depuis le lancement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) le 1^{er} janvier 2016, ce sont désormais 54 ERP qui ont été adaptés pour l'accessibilité au sein du patrimoine de la CANSSM.

Dans le cadre du Plan de modernisation des œuvres, 8 ERP initialement inscrits à l'Ad'AP ont été fermés en 2023, notamment à l'occasion de regroupements ou de transferts vers d'autres locaux eux-mêmes déjà aux normes d'accessibilité.

Au 31 décembre 2023, 54 ERP restent à mettre aux normes, contre 73 à la même date en 2022, répartis comme suit :

- 20 ERP pour lesquels les travaux sont en cours ou en phase d'études préalables ;
- 3 ERP pour lesquels les travaux sont programmés dans le cadre de chantiers plus larges ;
- 31 ERP nécessitant un arbitrage sur leur futur, que ce soit pour des relocalisations, des regroupements ou des rénovations dans le cadre du plan de modernisation.

En tenant compte des ERP nouvellement ouverts ou transférés dans des locaux loués et de ceux mis aux normes dans le cadre de l'Ad'AP, le taux d'accessibilité des ERP dont Filieris est propriétaire atteint **71 % au 31 décembre 2023**.



CHAPITRE 3 : RESPONSABILITE SOCIALE



Au 31 décembre 2023, Filieris compte 4 675 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire national, un effectif stable par rapport à 2022 avec une légère hausse de 0,82 %. Après une baisse des effectifs constatée entre 2021 et 2022 en raison de difficultés de recrutement, ce chiffre témoigne de notre capacité à stabiliser nos équipes malgré un contexte encore exigeant.

Cette stabilité marque un pas vers un redressement et reflète les efforts déployés pour répondre aux besoins de nos usagers en attirant et fidélisant des talents essentiels, en particulier dans les régions confrontées à une pénurie de professionnels de santé.

- ✓ **Accord collectif « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qualité de vie, conditions de travail »**

En 2023, Filieris a entamé la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre de l'accord collectif signé en fin d'année 2022, affirmant ainsi son engagement en faveur de la qualité de vie au travail, de la mixité et de la diversité professionnelle.

Cet accord, qui unit Filieris et les organisations syndicales pour une période de quatre ans, vise à promouvoir un environnement professionnel enrichissant et inclusif, bénéfique tant pour le développement personnel de chaque collaborateur que pour la performance collective de l'entreprise.



Les premières actions déployées en 2023 couvrent plusieurs axes essentiels :

Recrutement et diversité, avec pour objectif de lutter contre toute forme de discrimination et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, afin de mieux concilier les exigences du travail avec les besoins personnels des collaborateurs.

Insertion et maintien dans l'emploi, en soutien aux collaborateurs en situation de fragilité pour assurer leur stabilité professionnelle.

Promotion et formation professionnelles, pour favoriser le développement des compétences et une reconnaissance juste des talents au sein de l'entreprise.

En mettant en place ces mesures, Filieris affirme son ambition de devenir un employeur de référence, où la qualité de vie, la diversité et l'épanouissement professionnel occupent une place centrale. Cet engagement fort continue de guider nos actions et notre stratégie pour les années à venir.

3.1 Promouvoir le principe de la diversité à l'embauche

- **Intégration du handicap**

En 2023, la politique handicap de notre entreprise a poursuivi son développement en s'appuyant sur les fondations établies en 2022.

Après la création d'un groupe de travail et la désignation d'un référent handicap au siège, ainsi que la mise en place d'un plan d'actions structuré autour de sept axes clés (structuration, formation, sensibilisation, communication, recrutement, prévention, sous-traitance), nous avons renforcé cette dynamique en consolidant le réseau des référents handicap pour offrir un accompagnement de proximité plus efficace.

Les référents ont suivi des modules de professionnalisation, dispensés par l'Agefiph, afin de pouvoir compléter leurs connaissances et mener à bien leur mission.

Cette année, le visuel de la Mission Handicap, choisi par les collaborateurs via

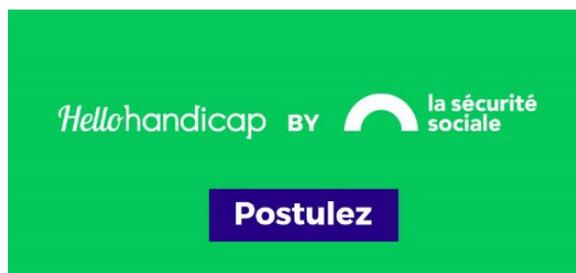
un vote, a été officiellement adopté et déployé dans notre communication interne.

Nous avons également œuvré à structurer davantage la Mission Handicap dans son ensemble, en y intégrant notamment de nouveaux outils de collaboration comme un serveur partagé, permettant de centraliser les ressources et de fluidifier les échanges entre les membres de l'équipe handicap.

Des réunions trimestrielles entre les référents handicap ont été mises en place et ont permis de créer un véritable réseau de soutien et de partage de bonnes pratiques, renforçant ainsi la cohésion et l'efficacité de nos actions sur l'ensemble du territoire.

Une série d'indicateurs est en cours de définition afin d'assurer le suivi des actions qui seront mises en place.

Toujours dans l'optique de développer l'emploi des personnes en situation de handicap, nous avons renouvelé notre participation au salon virtuel de recrutement "Hello Handicap" organisé par l'UCANSS, qui permet la mise en relation directe entre les recruteurs de la sécurité Sociale et des candidats en situation de handicap.



Des premiers échanges ont également été entamés avec les Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) afin de développer des synergies dans le domaine de l'accompagnement des salariés en situation de handicap, avec l'ambition de co-construire un projet de convention avec l'Agefiph pour formaliser notre engagement et donner une nouvelle dimension à notre politique handicap.

Enfin, des actions de communication ont été conduites dans le but de sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs, comme la diffusion d'une vidéo du RESSIF sur le thème du handicap invisible, ou encore la participation à l'Activ'Game de l'Agefiph lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

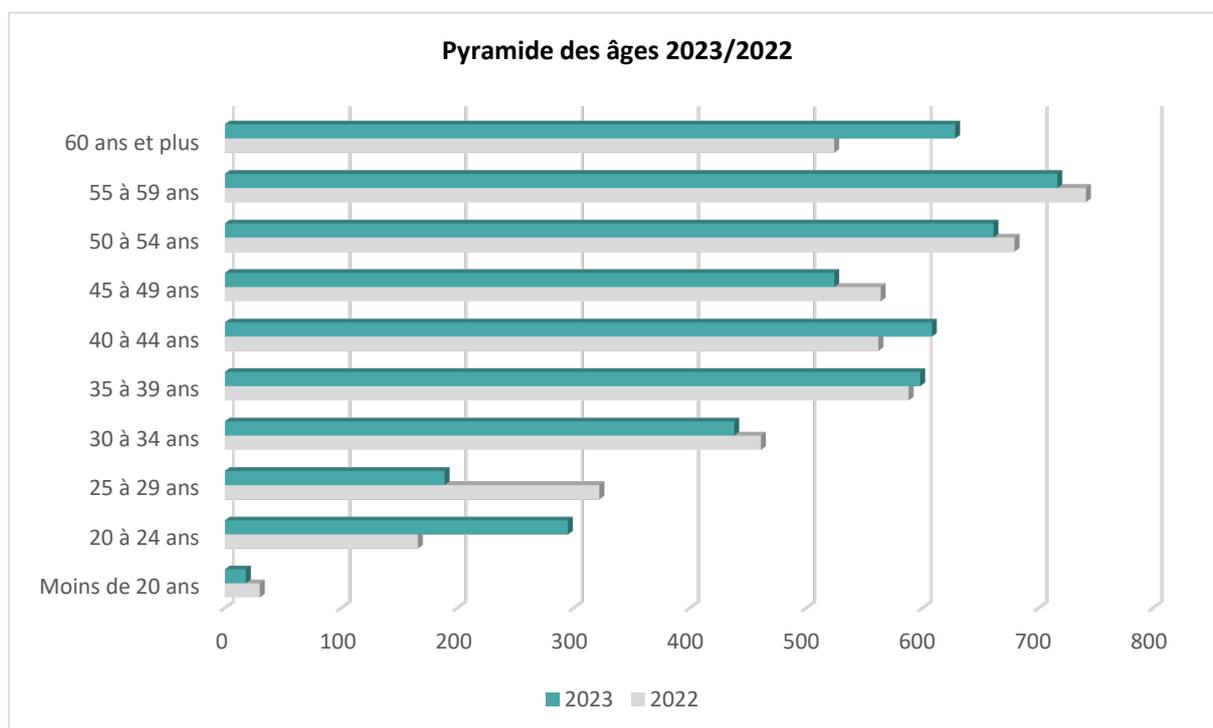


En 2023, la combinaison de nos effectifs de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap et des dépenses déductibles engagées a permis de ramener notre contribution auprès de l'Agefiph à zéro.

Parution du Magazine interne « En Lien » de Janvier 2023



- **Insertion durable des jeunes**



En 2023, la répartition des âges au sein de Filieris a évolué, illustrant à la fois le vieillissement progressif de l'effectif et l'effort de l'entreprise pour attirer des jeunes talents dans le secteur médico-social.

La part des salariés de 45 ans et plus a augmenté de 1 % par rapport à l'année précédente et reflète le besoin d'expérience et d'expertise dans un secteur où les compétences acquises sur le terrain sont essentielles.

La tranche des 25 à 44 ans en revanche, a connu une baisse de 5 %, représentant actuellement 39 % des effectifs. Cette diminution relative peut s'expliquer par les départs naturels et les dynamiques de recrutement favorisant soit des profils plus expérimentés, soit des jeunes talents en tout début de carrière.

De fait, les moins de 25 ans ont vu leur part augmenter de manière significative (+60 %), atteignant désormais 7 % des effectifs.

Cette hausse marque un signal positif quant à l'attractivité de Filieris auprès des jeunes, qui représentent désormais une force montante dans l'organisation.

Bien que leur proportion reste encore modeste dans un secteur exigeant en savoir-faire et en expérience, cette évolution contribue à rajeunir les équipes et à soutenir la transmission des compétences entre générations.

Ces changements illustrent l'engagement de Filieris à renouveler progressivement ses effectifs tout en maintenant un socle de collaborateurs expérimentés, assurant ainsi une transition intergénérationnelle harmonieuse et la pérennité du savoir-faire.

3.2 L'égalité des chances et de traitement tout au long de la vie professionnelle

- **Féminisation des postes**

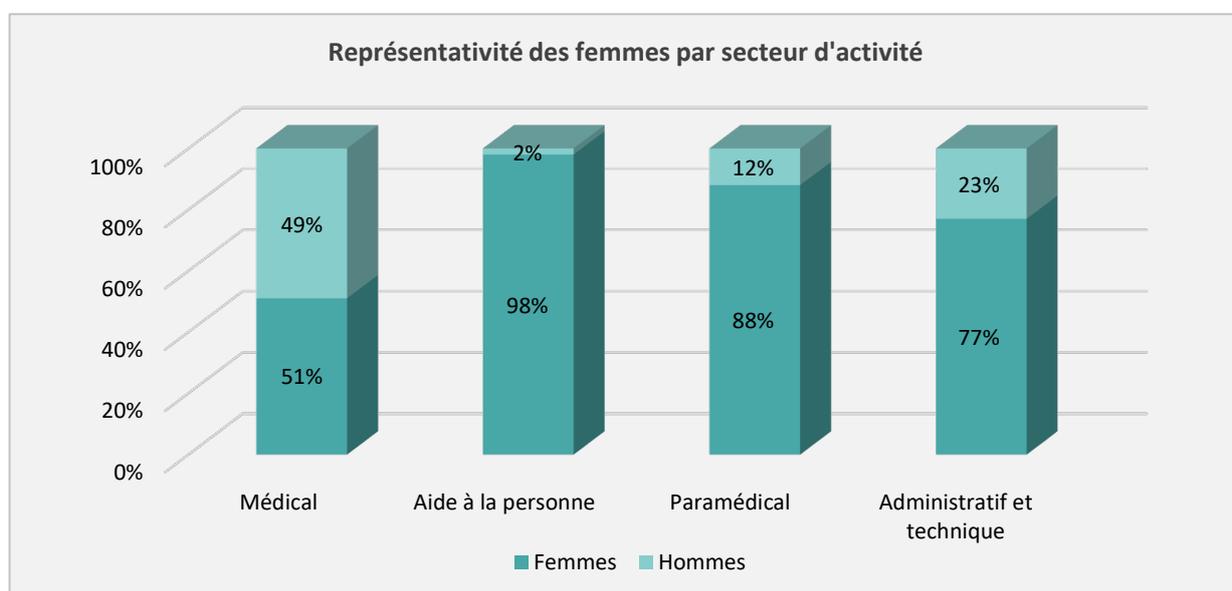
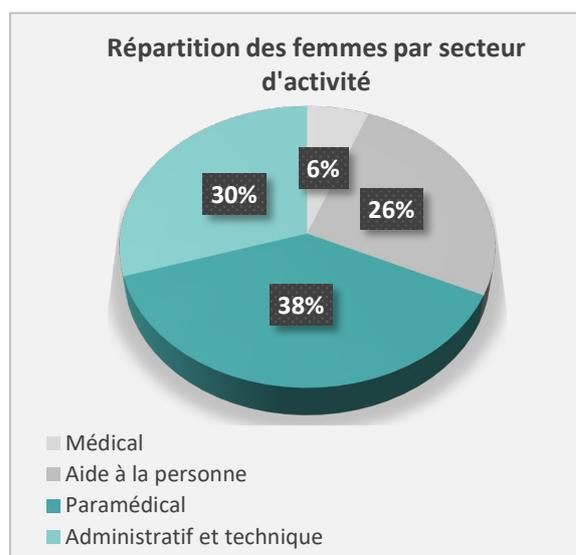
En 2023 et depuis de nombreuses années, la part des femmes, à hauteur de 83% des effectifs, reste stable et largement majoritaire au sein de Filieris.

Sites	Nombre d'hommes en CDI	Nombre de femmes en CDI	Part des femmes en %	Proportion de femmes aux comités de direction
Siège	25	32	56 %	5 sur 12
DR Nord	348	1 989	85 %	4 sur 9
DR Est	175	883	83 %	5 sur 12
DR Sud	144	519	78 %	1 sur 4
Total 2023	692	3 423	83 %	15/37 soit 40 %
Total 2022	705	3 461	83 %	13/39 soit 33 %

A noter que la proportion des femmes siégeant aux différents comités de direction a augmenté en 2023 pour s'établir à 40%, et ce malgré une réduction du nombre global de membres siégeant aux comités.

Le secteur paramédical est traditionnellement celui qui dénombre le plus de femmes salariées de la CANSSM puisqu'environ 38% d'entre-elles y travaillent.

Toutefois, ce sont les métiers liés à l'aide à la personne qui sont les plus représentés par des femmes (98%).



- **Index égalité hommes femmes**

En application de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, Fileris a publié son index d'égalité entre les femmes et les hommes. Cet index, élaboré chaque année par les entreprises comptant 50 salariés ou plus, permet d'identifier les éventuels écarts de rémunération entre les sexes. Cette démarche vise à promouvoir et renforcer l'égalité salariale au sein du monde du travail.

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum des indicateurs calculables	Points obtenus en 2022	Objectifs prévus dans l'accord égalité QVCT 2022	Points obtenus en 2023
1 - écart de rémunération (en %)	1	40	31	35	36
2 - écart d'augmentations individuelles (en points de %)	1	20	10	15	20
3 - écarts de promotions (en points de %)	1	15	15	15	15
4 - pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (en %)	1	15	15	15	15
5 - nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	5	5	5
Total des indicateurs		100	76	85	91
Index (sur 100 points)		100	76	85	91

Fileris a obtenu une note globale de **91/100 au titre de l'index égalité 2023 (76/100 en 2022)**.

Ce résultat, synonyme d'une nette amélioration sur le plan de l'équité salariale, est le fruit d'une attention particulière à l'égalité femmes-hommes inscrite au cœur du projet social de la COG 2022-2024 et traduite par l'accord collectif Egalité QVCT adopté en 2022. En effet, entre 2022 et 2023, les points obtenus concernant les écarts de rémunération ont progressé de 31 à 36 sur 40 points possibles. Les écarts

existants entre les augmentations individuelles ont également été réduits puisque la note attribuée est passée de 10 à 20/20 en l'espace d'un an.

Les possibilités d'amélioration restantes, bien que restreintes, portent sur les deux axes suivants :

- Les écarts de rémunération ;
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

- **Politique seniors**

Sites	Total Salariés en CDI et CDD	45 à 54 ans	En %	55 ans et +	En %
Siège	61	15	25 %	17	28 %
DR Nord	2 654	685	26 %	709	27 %
DR Est	1 199	311	26 %	387	32 %
DR Sud	761	174	23 %	231	30 %
Total 2023	4 675	1 185	25 %	1 265	29 %
Total 2022	4 637	1 243	27 %	1 265	27 %

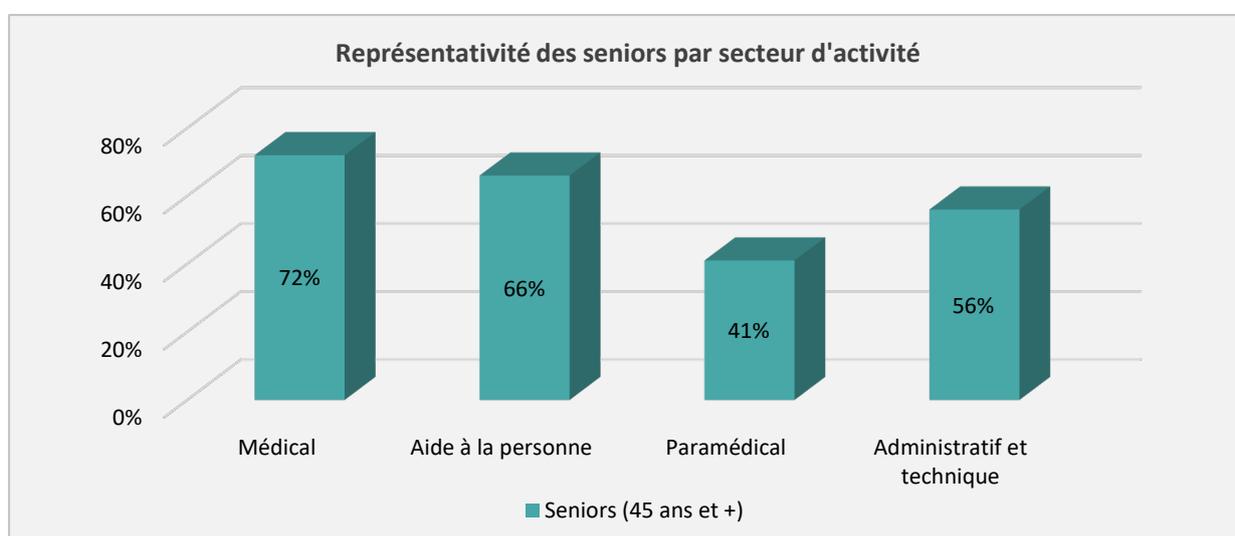
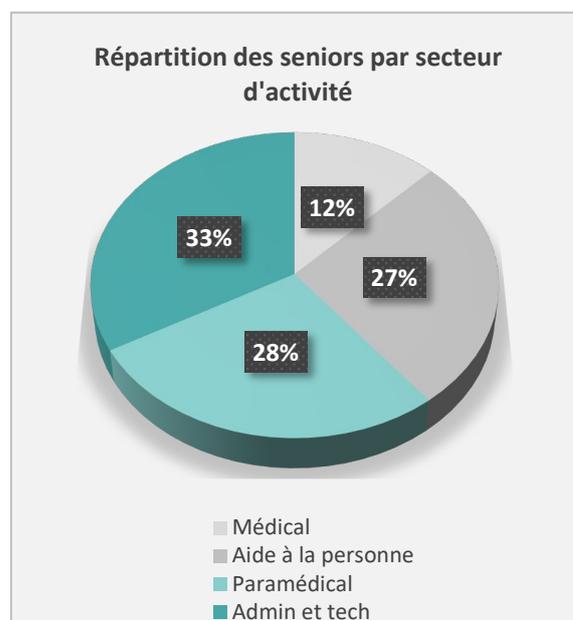
La proportion des salariés de 45 ans et plus au sein de Filieris reste à hauteur des 54% constatés en 2022.

La proportion de la catégorie 45 à 54 ans perd 2 points en 2023, qui se reportent dans celle des 55 ans et plus, suivant une logique structurelle synonyme de sécurité de l'emploi pour nos salariés seniors.

Les longues années d'étude et d'expérience nécessaires à la pratique de la médecine se constatent à nouveau en 2023 puisque 67% des seniors de la CANSSM exercent dans les activités médicales, paramédicales et sociales, contre 33% d'entre eux affectés à des fonctions administratives et techniques.

En termes de proportion et au même titre que l'année précédente, ce sont les secteurs du médical et de l'aide à la personne qui regroupent le plus de seniors

avec respectivement 72% et 66% de 45 ans et plus dans leur rang.



3.3 Les recrutements

2023	Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre total de contrats
Siège	9	4	13
DR Nord	182	17 159	17 341
DR Est	149	5 353	5 502
DR Sud	76	9 563	9 639
Total 2023	416	32 079	32 495
Total 2022	420	27 546	27 966

Après une forte augmentation des recrutements réalisés en CDI en 2022 (+36%), principalement due au retour à la normale post-pandémique et à la volonté de Filieris de se faire accompagner sur la durée par des collaborateurs engagés dans la réussite de ses différents projets, la tendance s'est stabilisée en 2023 avec une légère baisse de 0,9 % pour un niveau d'effectif global quasi identique.

Le recours aux CDD marque, quant à lui, une augmentation notable de 16,4 % qui reflète la nécessité pour Filieris de pouvoir répondre rapidement aux besoins fluctuants de présence médicale, dans un contexte de

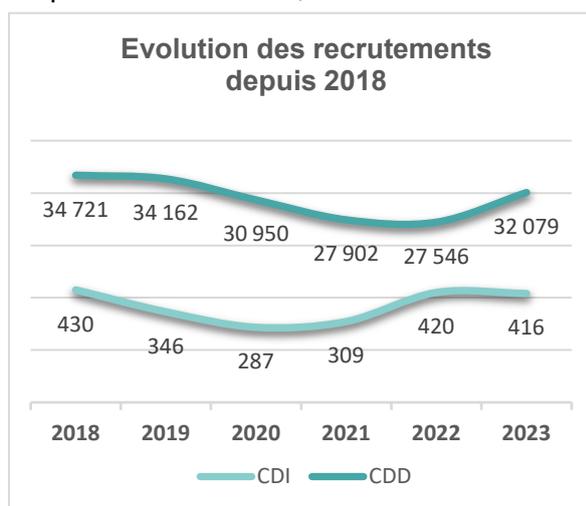
démographie médicale dégradée dans nos régions d'implantation et de nécessité du maintien de la continuité de service.

Il est également important de préciser qu'un même collaborateur peut se voir attribuer plusieurs CDD au cours de l'année, notamment pour assurer des remplacements ponctuels ou pour couvrir des périodes de forte activité.

Cette gestion flexible permet à Filieris d'adapter les ressources en fonction des besoins tout en assurant la qualité et la disponibilité des soins à tous ses patients. C'est également l'opportunité de proposer aux professionnels un point d'entrée dans l'entreprise.

L'effort global de recrutement constaté entre 2022 et 2023 (+16 %) a permis de répondre à un niveau d'activité soutenu en 2023.

Cela s'inscrit également dans l'alignement des orientations stratégiques adoptées dans la COG 2022-2024 visant à renforcer notre politique de recrutement et à promouvoir notre attractivité en tant qu'employeur.



3.4 Les autres situations en 2023

2023	Stagiaires accueillis	Salariés à temps partiel
Siège	1	3
DR Nord	442	1 349
DR Est	151	420
DR Sud	77	216
TOTAL 2023	671	1 988
TOTAL 2022	797	1 736

Stages d'une durée supérieure à 1 semaine

La tendance observée en 2023 révèle, d'un côté, une diminution du nombre des stagiaires (-15,8%) et, de l'autre, une augmentation du nombre de salariés à temps partiel (+14,5%), le total des deux progressant de 4,97%.

En outre, la CANSSM a accueilli 118 élèves en dernière année de collège à l'occasion de leur stage d'observation.

La baisse du nombre de stagiaires peut s'expliquer par un ajustement en cohérence avec les capacités d'encadrement internes

afin de garantir une qualité de formation optimale.

La hausse du recours au temps partiel, quant à elle, permet d'apporter plus de souplesse dans la gestion des effectifs, en particulier quand la demande de soins fluctue.

Cette orientation permet à Filieris de mieux gérer ses ressources et de continuer à garantir la qualité des services rendus, tout en préservant un équilibre avec les exigences de formation et de transmission des compétences.

3.5 L'accès à la formation en 2023

En 2023, le bilan de formation présente un total d'environ 92 000 heures dispensées aux collaborateurs de Filieris. Rapporté à l'effectif total de Filieris, en considérant une

journee de formation standard de 7 heures, cette mesure se traduit de la manière suivante :

	Nombre de salariés formés	Pourcentage des salariés formés	Temps total de formation en journées	Moyenne de jours de formation par salarié formé
TOTAL 2023	2 021	43%	13 143	6,50
TOTAL 2022	1 900	41%	13 437	7,07

La part des salariés ayant bénéficié d'une formation est en augmentation, passant de 41% en 2022 à 43% au cours de cet exercice.

A noter, par ailleurs, qu'en 2023, deux nouvelles Maisons Filieris ont ouvert leurs portes dans les Hauts-de-France, rejoignant la première ouverte en 2022. Ces Maisons sont des appartements témoins reconstituant des situations de dépendance, où les employés à domicile peuvent se former aux gestes appropriés et à l'utilisation du matériel médical. Elles servent également de plateformes pour tester des solutions innovantes en domotique.

Ces Maisons répondent à une forte demande des partenaires de l'emploi et

offrent des prestations gratuites aux aidants, telles que des ateliers de chaussage, de tutorat en manutention et de prévention des chutes.

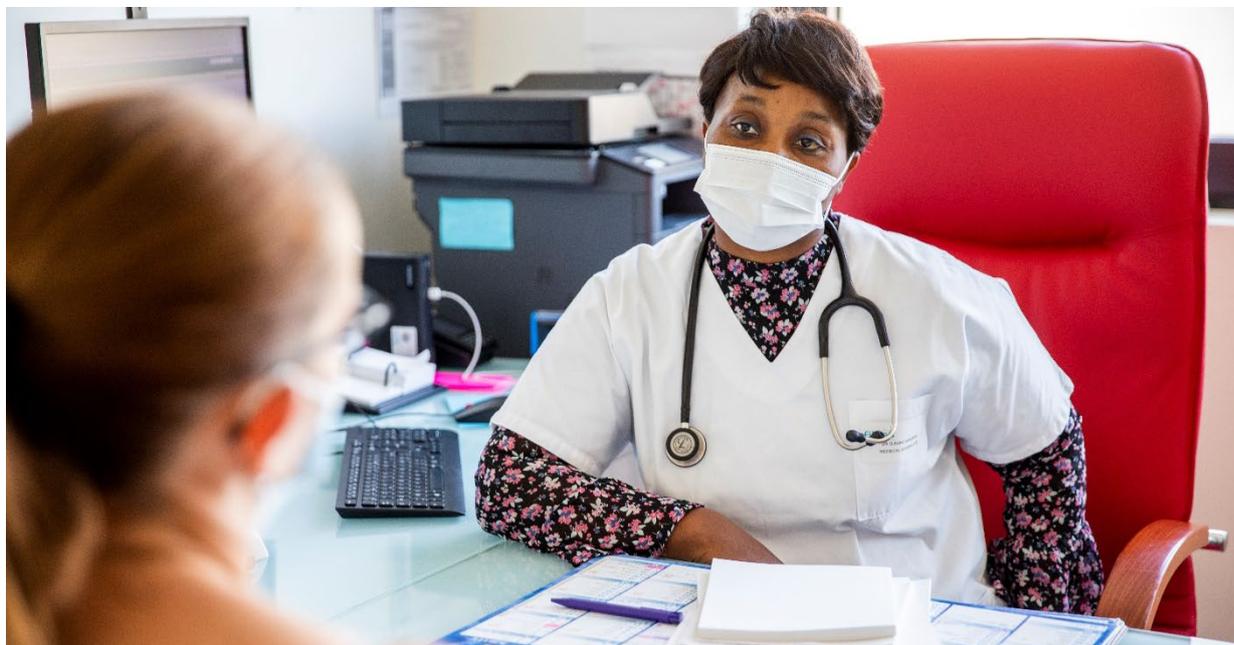
Depuis son lancement, la Maison Filieris a organisé 47 sessions dont :

- 75 demandeurs d'emploi formés ;
- 110 tutorats réalisés auprès des employés à domicile Filieris ;
- 40 personnes formées par l'organisme « Formassad »



CHAPITRE 4 :

RESPONSABILITE ECONOMIQUE



En 2023, Filieris a consolidé son engagement en faveur d'une politique d'achats durable et innovante, visant à allier efficacité opérationnelle et responsabilité sociétale.

Dans le cadre de la COG 2022-2024 et en s'adaptant continuellement aux nouvelles réalités économiques, l'entreprise a poursuivi ses efforts pour accroître l'agilité de ses processus, optimiser ses coûts et améliorer ses services, avec pour objectif de soutenir la modernisation de l'offre de santé et de réduire les déficits.

Cette approche témoigne de la volonté de Filieris de répondre aux enjeux contemporains en intégrant des pratiques plus résilientes et durables, tout en veillant à maintenir la qualité des soins et le bien-être des patients au cœur de sa mission.

4.1 L'activité économique en 2023

En 2023, après un fléchissement lié à la crise sanitaire, Filieris enregistre une reprise de la tendance à la hausse de ses résultats financiers.

Bien que les effets de la pandémie continuent de se faire sentir, le résultat global s'est amélioré de 5 %, avec un déficit réduit de 1,2 M€ malgré une inflation

marquée qui a entraîné une augmentation notable des dépenses, en particulier pour l'énergie (+26 %), l'alimentation, les prestations et la sous-traitance.

Les centres de santé montrent une nette amélioration de leur situation financière, bien qu'ils demeurent la principale source du déficit global.

À l'inverse, le résultat des établissements de soins médicaux et de réadaptation (SMR) a connu une dégradation, en raison des effets persistants de la crise sanitaire et d'une inflation toujours marquée.

Par ailleurs, le secteur médico-social a bénéficié d'un redressement notable, soutenu par le rétablissement des services d'aide et d'accompagnement à domicile, ainsi que par les bons résultats des SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile).

En résumé, l'inflation et les effets de la crise sanitaire continuent de peser, mais une

gestion optimisée et des soutiens financiers ont permis d'améliorer la situation globale de certains segments du groupe.

En outre, les comptes 2023 de l'organisme ont une fois de plus été certifiés sans réserves ni recommandations par les commissaires aux comptes, ce qui est conforme aux exigences légales liées aux comptes de la sécurité sociale.

Et la politique achat de Filieris qui contribue activement à ces résultats, a poursuivi et renforcé sa ligne directrice.

4.2 Faits marquants Achats 2023

La COG 2022-2024, qui a été conçue en partie pour faire écho aux difficultés structurelles et organisationnelles résultant de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, met l'accent sur la nécessité de pouvoir réaliser des achats performants, innovants et responsables, tout en renforçant l'agilité de la fonction achat.

L'idée d'améliorer la résilience de notre politique d'achat s'est naturellement amplifiée suite à la crise énergétique survenue en 2022, accélérant ainsi la prise de conscience de la nécessité de renforcer les critères de durabilité et de responsabilité dans les décisions d'achat.

En 2023, et dans la continuité de la signature en 2022 de la charte RFAR (Relation Fournisseurs et Achats Responsables), **les premières réunions collaboratives pour l'élaboration du SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables) ont été organisées pour permettre de franchir une nouvelle étape dans notre engagement en faveur de pratiques d'achats durables.



Cet outil stratégique vise à formaliser une politique d'achats responsables en intégrant des critères sociaux et environnementaux plus stricts, consolidant ainsi notre ambition de contribuer activement à la transition vers une économie plus inclusive et respectueuse de l'environnement.



En parallèle, **la dématérialisation des factures via l'outil Chorus Pro** a fortement mobilisé les équipes de toutes les fonctions supports engagées dans les procédures allant de l'expression et la définition des besoins jusqu'au paiement des factures.

En effet, ce passage à la facturation électronique marque un tournant digital majeur.

Outre les efforts engagés dans son déploiement, il devrait permettre de simplifier les processus administratifs tout en réduisant les délais de traitement, d'optimiser la traçabilité des transactions et de renforcer la transparence avec nos fournisseurs.

Cette solution numérique voulue par l'ordonnance du 26 juin 2014 concourt à notre volonté de conjuguer efficacité, innovation et responsabilité au sein de notre politique d'achats.

4.3 Les chiffres clés des Achats en 2023

La Politique d'Achats du Régime Minier (PARM) et les processus issus du projet ARP (Amélioration et Robustesse des Processus) continuent de contribuer de manière significative à l'amélioration de la performance économique de Filieris. Ces initiatives ont permis de rationaliser les dépenses, offrant ainsi à notre organisme l'opportunité de réaliser des économies tout en optimisant ses processus d'approvisionnement.

En 2023, les achats du régime minier, toutes catégories confondues, ont atteint la somme de **56,5 millions d'euros**, contre un peu plus de 54 millions d'euros de dépenses constatées en 2022, soit une hausse de l'ordre de 4,5%.

La majeure partie de ces dépenses a été effectuée par le biais de 131 marchés publics, pour un montant total légèrement supérieur à 53,3 millions d'euros.

Cela représente 94,3 % de nos achats, contre 92,6 % en 2022, ce qui témoigne de la maturité de nos procédures d'achats et d'une gestion efficace de nos circuits d'approvisionnement.

En effet, les dépenses comptabilisées en tant qu'**achats hors marchés ont une nouvelle fois diminué en 2023, d'environ 21%** par rapport à l'année passée, pour représenter 3,19 millions d'euros soit 5,6% du total de nos dépenses, contre 7,4% en 2022.

- **Objectifs COG et réalisations 2023**

Parmi les nouveaux objectifs achats marchés fixés dans la COG 2022-2024, Filieris s'est engagé à réaliser :

- 3% d'économie sur l'ensemble des marchés relancés dans l'année ;
- 25% minimum d'achats via des centrales d'achats ou des groupements de commande.

- ✓ **Performance économique**

En 2023, la performance constatée sur les marchés relancés se mesure à hauteur de **3,48 % pour un montant estimé à 2,8 millions d'euros**. Cette performance économique s'exprime à la fois de manière qualitative lors du renouvellement des marchés, mais aussi de manière quantitative avec des améliorations permettant de réduire soit le volume des commandes, soit leur fréquence.

Les leviers clés pour obtenir ces gains résident, d'une part, dans une attention continue aux processus de renouvellement, incluant la révision des prix, les résultats des enquêtes de satisfaction, les évaluations de fournisseurs et les analyses de marché et, d'autre part, dans la stratégie de mutualisation des achats, qu'il s'agisse de marchés régionaux intégrés au niveau

national, mais également du recours croissant aux groupements de commande et aux centrales d'achats.

L'optimisation de ces différents leviers permet ainsi à Filieris d'améliorer ses capacités d'achat, d'accroître l'efficacité de ses processus d'approvisionnement et de réduire tout à la fois ses coûts et ses délais de procédure.

- ✓ **Centrales d'achats et groupement de commande**

En 2023, l'objectif a de nouveau été atteint, avec une augmentation du volume des achats réalisés via les **centrales d'achat et les groupements de commande**. Ceux-ci représentent désormais plus de 20,2 millions d'euros (contre 18,3 millions en 2022), soit près de **36 % de notre volume total d'achats**.



- **L'achat pensé comme un levier d'influence**

L'achat stratégique dépasse largement sa fonction première d'approvisionnement. En étant conçu comme un levier d'influence, il devient un outil essentiel pour orienter les choix économiques, sociaux et environnementaux de l'entreprise. Cette vision élargie des achats favorise une synergie entre les objectifs financiers et les enjeux sociétaux, tout en créant un impact positif sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- ✓ **Clauses sociales et environnementales**

En 2023, dans la lignée d'une politique achat plus responsable et sous l'effet conjugué de la charte RFAR et des travaux préparatoires du SPASER, l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés a globalement continué de progresser.

Ces clauses, incluses dans nos appels d'offres et nos contrats, visent à favoriser des pratiques commerciales plus justes, et tendent à influencer nos fournisseurs et nos prestataires à adopter des comportements sociétaux et environnementaux plus respectueux.

Depuis maintenant plusieurs années **le taux de clauses environnementales** présentes dans nos marchés avoisine les **98% (97,71% en 2023)**.

Le taux d'insertion de clauses sociales, quant à lui, a franchi un nouveau cap, passant de 26,5% en 2022 à **55% en 2023**.

- ✓ **PME/TPE**

En favorisant les partenariats avec des fournisseurs locaux ou nationaux, notamment des TPE/PME, les entreprises peuvent dynamiser l'économie locale et stimuler l'innovation.

Ce type d'approche encourage le développement de réseaux d'approvisionnement plus diversifiés, permettant de réduire les risques de dépendance vis-à-vis de quelques grands fournisseurs et d'améliorer la résilience de l'entreprise face aux crises économiques et aux perturbations du marché.

En 2023, la part des marchés attribués à des TPE/PME atteint 60% (69% en 2022). Bien que cette proportion ait diminué par rapport à l'année précédente, elle reste significative et reflète l'intégration de notre démarche d'achats dans le tissu économique local.



www.secumines.org



www.filieris.fr